



Rapport final

Feuille de route sur l'énergie propre pour le Canada atlantique



COMITÉ DE PLANIFICATION DE L'ÉNERGIE PROPRE

COPRÉSIDENTS

Ressources naturelles Canada

Ministère des Affaires intergouvernementales
de la Nouvelle-Écosse

COMITÉ

Bureau du Conseil privé du Canada

PEI Energy Corporation

Agence de promotion économique du
Canada atlantique

Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la
Technologie de Terre-Neuve-et-Labrador

Infrastructures et Collectivités Canada

Nova Scotia Power

Banque de l'infrastructure du Canada

Énergie NB Power

Ministère des ressources naturelles et des
énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et
de l'Action climatique de l'Île-du-Prince-Édouard

Nalcor Energy

Hydro Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère des Ressources naturelles et du
Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick

Maritime Electric

OBSERVATEURS

Gouvernement du Québec

Hydro-Québec

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉNERGIE PROPRE AU CANADA ATLANTIQUE



AVANT-PROPOS DU RAPPORT FINAL

L'électricité propre, abordable et fiable est au cœur de la transition énergétique qui se dessine au Canada atlantique. Au cours des dernières décennies, les gouvernements, les entreprises, les collectivités et les ménages de la région ont fait des investissements pour décarboniser leurs systèmes d'électricité - des mesures qui ont permis de réduire la pollution par le carbone provenant de l'électricité dans la région de 27 % par rapport aux niveaux de 2005. Toutefois, le voyage est loin d'être terminé. Pour atteindre les objectifs ambitieux du Canada, à savoir un réseau net zéro d'ici 2035 et une économie nette zéro d'ici 2050, il faudra produire davantage d'électricité propre pour alimenter nos réseaux et compter sur l'électricité pour répondre à une plus grande partie des besoins énergétiques de la région de l'Atlantique.

La Feuille de Route pour l'Énergie Propre dans les Provinces Atlantiques, élaborée par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que leurs services publics respectifs, avec la contribution du Québec et d'Hydro-Québec en tant qu'observateurs, nous montre la voie pour atteindre ces objectifs. Elle décrit comment les administrations collaboreront au cours des prochaines décennies pour accroître les sources de production d'électricité propre et construire un réseau électrique amélioré et interconnecté qui servira de base à une économie électrifiée pour la région. L'épine dorsale potentielle du réseau régional est une Boucle Atlantique renforcée qui relierait les sources d'énergie renouvelable existantes et nouvelles aux endroits susceptibles de les utiliser.

Nous reconnaissons que cette feuille de route n'est pas un point final mais plutôt une étape importante d'un parcours. Atteindre la destination nécessitera des

actions fortes et des efforts soutenus pendant les années et les décennies à venir. Les gouvernements, les services publics, les industries, les peuples autochtones - tous les Canadiens devront innover, collaborer et investir dans un avenir énergétique propre.

Depuis l'achèvement de ce rapport, les gouvernements fédéral et provinciaux et les services publics respectifs ont pris des mesures importantes pour mettre en œuvre les recommandations de la Feuille de route. En appui à la Boucle Atlantique, certains participants à la Feuille de route ont lancé des études et des discussions techniques clés afin de comprendre les occasions d'améliorer les interconnexions de transport régional et les nouvelles sources d'énergie renouvelable dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral a également conclu un accord avec Terre-Neuve-et-Labrador sur la restructuration financière des projets du Bas- Churchill, ce qui contribuera à permettre une transition vers une énergie propre dans la région de l'Atlantique.

La transition prévue pour le réseau électrique du Canada atlantique est importante. Elle nous aidera à soutenir les efforts du Canada pour réduire la pollution par le carbone dans le secteur de l'électricité tout en créant des possibilités de nouveaux emplois dans les collectivités de la région. Pour le Canada atlantique, le chemin à parcourir ouvre un nouveau potentiel environnemental et économique inexploité. En travaillant ensemble, nous contribuerons à faire en sorte que les ménages et les entreprises de la région continuent de bénéficier d'un approvisionnement en électricité abordable et fiable au quotidien. Nous sommes convaincus que les Canadiens de l'Atlantique, les gouvernements partenaires et les services publics sont prêts, disposés et aptes à faire le travail.

Rapport final

TABLE DES MATIÈRES



SOMMAIRE	III
CONTEXTE	IV
VERS UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE CARBONEUTRE	1
1.1 UNE VISION DE L'ÉNERGIE PROPRE POUR LE CANADA ATLANTIQUE	3
1.2 DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	6
PERSPECTIVES POUR LA BOUCLE DE L'ATLANTIQUE	9
2.1 PRINCIPALES CONSTATATIONS	10
CAP SUR L'AVENIR	14
3.1 FAIRE AVANCER LES LIGNES DE TRANSPORT PRIORITAIRES	14
3.2 ÉLECTRIFICATION	16
3.3 FINANCEMENT DES PROJETS	16
3.4 COOPÉRATION ET INNOVATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION	16
3.5 CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE FAVORABLE	16

SOMMAIRE

Le Canada atlantique est déjà sur la voie de l'électricité propre. Les gouvernements et les services publics de la région ont adopté le virage vers un avenir faible en carbone et, au cours des dernières décennies, ont mis en place un large éventail de mesures et fait des investissements importants pour décarboniser leurs réseaux électriques. Grâce à ces mesures, les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la région ont diminué de 27 % par rapport à celles de 2005. Cependant, la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre et de s'attaquer aux risques et aux effets croissants des changements climatiques signifie qu'il faut mettre les bouchées doubles. Bien que les différents gouvernements aient réalisé de grands progrès, les investissements nécessaires dans les infrastructures ont fait augmenter les coûts pour les ménages et les entreprises de la région. De plus, la production d'électricité à partir du charbon demeure une source importante d'électricité dans la région.

En mars 2019, s'appuyant sur une longue tradition de collaboration, les provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral ont convenu d'élaborer une feuille de route sur la façon dont les gouvernements peuvent travailler ensemble au cours des prochaines décennies pour assurer un avenir d'électricité propre à la région. Le présent rapport est l'aboutissement des travaux du Comité depuis mars 2019. Il présente une vision commune d'un réseau électrique régional alimenté presque entièrement par des sources d'électricité propres et abordables qui servirait de fondement à une économie concurrentielle et électrifiée et fournirait à tous les Canadiens de l'Atlantique un approvisionnement abordable et fiable en énergie propre.

Le pilier du réseau régional est le renforcement de la boucle de l'Atlantique qui relierait les sources d'alimentation existantes et nouvelles dans la région aux endroits qui en ont besoin, ainsi que des réseaux de distribution plus intelligents qui optimisent l'offre et la demande tout en demeurant fiables.

La première étape importante du développement de la boucle de l'Atlantique est le Maritime Link, qui relie l'île de Terre-Neuve au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, permettant à l'électricité de circuler du projet hydroélectrique de Muskrat Falls, au Labrador, vers la Nouvelle-Écosse et au-delà. Le Maritime Link a été mis en service en janvier 2018.

Pour réaliser cette vision, les provinces doivent envisager les investissements nécessaires dans les infrastructures d'un point de vue régional plus vaste et examiner de nouvelles approches réglementaires qui permettent de tirer pleinement parti d'un réseau électrique à la connectivité améliorée.

Afin d'appuyer les efforts régionaux, le Comité a réalisé des modélisations et des analyses techniques approfondies de scénarios énergétiques futurs possibles visant à prévoir la demande régionale en électricité et à évaluer les différentes solutions d'approvisionnement.

PRINCIPALES CONSTATATIONS :

La demande d'électricité devrait augmenter considérablement dans la région entre 2020 et 2050, principalement en raison de la croissance démographique et de l'électrification accrue dans les secteurs des transports, du chauffage des bâtiments et de l'industrie. Les coûts du réseau électrique devraient également augmenter à mesure que les émissions de gaz à effet de serre diminueront.

De nouvelles ressources de production d'électricité seront nécessaires pour répondre aux nouvelles sources de demande, ainsi que pour remplacer le charbon ou d'autres infrastructures vieillissantes. Toutefois, il existe peu de solutions pour remplacer les centrales au charbon existantes d'ici 2030.

Une boucle de l'Atlantique renforcée pourrait offrir un large éventail d'avantages pour le réseau qui s'étendent au-delà d'une seule administration et réduire les coûts de la décarbonisation pour chaque province.

La concrétisation de cette vision et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions fixés par les gouvernements nécessiteront un engagement ferme et des efforts soutenus pendant des décennies de la part de tous les gouvernements concernés pour faire progresser le développement d'un réseau électrique régional amélioré. Il faudra des investissements communs et des transitions planifiées qui permettent de limiter les coûts et de veiller à ce que l'électricité soit fiable et abordable pour les ménages et les entreprises de toute la région. De solides partenariats avec les communautés autochtones et le maintien de la confiance du public à l'égard du caractère écoresponsable de l'expansion seront également essentiels à la réussite. Comme prochaine étape, le Comité recommande l'établissement d'un dialogue multipartite ciblé pour faire progresser les projets de lignes de transport prioritaires.

CONTEXTE

Les changements climatiques sont l'un des enjeux déterminants du présent siècle. Partout au Canada, les gouvernements, les villes, les collectivités autochtones et les entreprises prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurer la transition vers un avenir à faible émission de carbone. Une partie de la transition consiste à utiliser davantage d'énergie produite par des sources non émettrices sur nos réseaux et à compter sur l'énergie propre pour répondre à une plus grande partie de nos besoins énergétiques.

En mars 2019, s'appuyant sur une longue histoire de collaboration, les provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral ont convenu d'élaborer une feuille de route sur la façon dont les administrations peuvent travailler ensemble au cours des prochaines décennies afin d'assurer un avenir énergétique propre pour la région.

Au cours de la dernière année, la principale priorité des gouvernements provinciaux et fédéral a été d'aider les personnes et les entreprises à traverser la crise reliée à la pandémie de COVID-19. Cela dit, les gouvernements reconnaissent également qu'ils ne peuvent pas reculer face à la menace croissante que représentent les changements climatiques pour la santé des Canadiens et pour l'économie.

Au cours des deux dernières années, le Comité de planification de l'énergie propre de l'Atlantique, avec la participation du Québec, a poursuivi son important travail d'élaboration de la présente Feuille de route sur l'énergie propre pour le Canada atlantique.

RÉPARTITION DES ACTIFS

Photo de couverture : Sentier Skyline, Pleasant Bay, Nouvelle-Écosse. Photo d'Elyse Turton dans Unsplash.
<https://unsplash.com/photos/uwrWzRKRd3M>

Photo no 2 : Île-du-Prince-Édouard, Canada. Photo de Donavon Wall dans Unsplash.
<https://unsplash.com/photos/8EpwWucv5lg>

Photo no 3 : Bottle Cove, Lake Harbour, Terre-Neuve-et-Labrador. Photo d'Erik Mclean dans Unsplash.
<https://unsplash.com/photos/utyJTe1caOU>

Photo no 4 : Cape Split, Kings, Nouvelle-Écosse. Photo d'Erik Mclean dans Unsplash.
<https://unsplash.com/photos/7JyHIJKRNQc>

Photo no 5 : Île du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, Canada. Par Jan Walter Luigi dans Unsplash.
<https://unsplash.com/photos/A3VfDuGAoOE>

Graphiques 3 et 4 : Graphiques E3 de l'étude sur l'électrification et les options en matière de ressources pour la Feuille de route sur l'énergie propre pour le Canada atlantique. Pour obtenir les résultats complets du modèle E3, veuillez envoyer un courriel à nrcan.acppc-capep.nrcan@canada.ca.



Section un

VERS UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE CARBONEUTRE



Le Canada atlantique est déjà sur la voie vers un avenir d'électricité propre. Les gouvernements et les services publics de la région ont adopté la transition vers un avenir à faible émission de carbone et, au cours des dernières décennies, ils ont mis en place un large éventail de mesures et réalisé des investissements importants pour décarboniser leurs systèmes électriques. En fait, depuis 2005, les provinces de l'Atlantique ont réduit leurs émissions plus que toute autre province ou tout autre territoire au Canada, atteignant une réduction de 38 % au Nouveau Brunswick, de 30 % en Nouvelle Écosse et de 14 % à l'Île du Prince-Édouard.

En ce qui concerne la production d'électricité, le Nouveau-Brunswick a réduit ses émissions de 64 %, la Nouvelle-Écosse a réduit ses émissions de 38 % par rapport aux niveaux de 2005 et l'électricité de l'Île-du-Prince-Édouard est renouvelable à 99 %.

En outre, les récents investissements de la province de Terre-Neuve-et-Labrador relatifs à la centrale hydro-électrique de Muskrat Falls, ainsi que les lignes de transport au Labrador et liant le Labrador à Terre-Neuve feront en sorte que le réseau électrique de la province soit renouvelable à 98 %. Ces investissements permettront également à la Nouvelle-Écosse de remplacer la production actuelle au charbon par de l'hydroélectricité propre et renouvelable grâce à la nouvelle ligne de transport d'énergie. La province de Terre-Neuve-et-Labrador possède un important potentiel supplémentaire inexploité d'énergie propre qui pourrait être valorisé pour alimenter une économie verte.

Cependant, la nécessité urgente de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre et de faire face aux risques et aux répercussions croissants des changements climatiques signifie que des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le Canada s'est joint à la grande majorité des autres pays du monde pour fixer des cibles ambitieuses afin d'accélérer la transition vers un avenir à faible émission de carbone.

ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE PROPRE

Gouvernement du Canada

Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de GES du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La législation fédérale proposée liera juridiquement le gouvernement à un processus permettant d'atteindre cet objectif. Le gouvernement du Canada collaborera avec les provinces, les services publics et d'autres partenaires pour faire en sorte que la totalité de la production d'électricité du Canada atteigne la carboneutralité.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse est en voie de fournir environ 60 % de son électricité à partir de sources sans carbone en 2022. La province s'oriente vers une norme en matière d'électricité renouvelable prévoyant que 80 % de l'électricité provienne de sources renouvelables d'ici 2030. La province s'est également engagée à mettre fin à l'utilisation du charbon pour la production d'électricité d'ici 2030, conformément aux exigences réglementaires fédérales.

Nouveau-Brunswick

Avec des émissions annuelles de 13 Mt en 2019, le Nouveau-Brunswick a dépassé son objectif de réduire ses émissions de 20 Mt en 2005 à 14,8 Mt d'ici 2020 et travaille à son objectif de réduire davantage les émissions annuelles à 10,7 Mt d'ici 2030. Le Nouveau-Brunswick a récemment dépassé l'exigence provinciale voulant que 40 % des ventes d'électricité proviennent de sources renouvelables. Grâce aux investissements historiques dans la centrale de Point Lepreau, y compris sa remise à neuf, les habitants du Nouveau-Brunswick ont pu bénéficier d'une électricité sans carbone à plus de 80 % en 2020.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard est en train d'élaborer un cadre de la carboneutralité (« Net Zero Framework ») qui décrira les orientations et les mesures propres à chaque secteur pour atteindre l'objectif de carboneutralité de 2040 fixé par la loi. Ce cadre permettra à l'Île-du-Prince-Édouard de devenir la première province canadienne à atteindre des émissions nettes de GES nulles.

Terre-Neuve-et-Labrador

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le gouvernement a également réitéré son soutien à l'avancement d'une structure financière renouvelée pour les projets du Bas-Churchill, à la réalisation de la boucle de l'Atlantique et à l'établissement de tarifs d'électricité abordables pour les clients.

FEUILLE DE ROUTE POUR UNE ÉNERGIE PROPRE AU CANADA ATLANTIQUE

Avant d'établir une feuille de route, il est essentiel de savoir où l'on s'en va. S'appuyant sur les efforts déjà déployés dans la région et guidés par les cibles et les objectifs établis par les gouvernements, les membres du Comité ont convenu d'une vision commune d'un réseau électrique amélioré qui pourrait servir de base à une économie concurrentielle et électrifiée dans toute la région et fournir à tous les Canadiens de l'Atlantique un approvisionnement abordable et fiable en énergie propre.

En ce qui concerne la production d'électricité, la vision prévoit que le Canada atlantique soit presque entièrement alimenté par des sources propres et abordables, notamment l'hydroélectricité, les énergies nucléaire, éolienne et solaire. La région, exploitant ses forces et ses capacités, agirait comme un carrefour de l'innovation pour l'énergie propre, notamment grâce aux technologies comme les petits réacteurs modulaires, l'énergie marémotrice, les réseaux électriques intelligents et le stockage d'énergie. Les 20 collectivités éloignées du Canada atlantique non raccordées au réseau auraient également accès à des réseaux d'énergie propre pour remplacer la production au diesel.

Le renforcement de la boucle de transport dans la région de l'Atlantique permettrait de relier les sources d'énergie existantes et nouvelles de la région aux endroits qui en ont besoin, ainsi que des réseaux de distribution plus intelligents qui optimisent l'offre et la demande tout en assurant la stabilité et la fiabilité du réseau. Le réseau régional amélioré pourrait permettre une meilleure gestion des infrastructures électriques

et des investissements sectoriels plus efficaces, offrir davantage de choix et réaliser des économies d'échelle dans la construction de nouveaux sites, ainsi que mieux coordonner l'exploitation et la maintenance du réseau. Avec un niveau élevé d'interconnexion de réseaux de transport de l'électricité avec les États de la Nouvelle-Angleterre, les provinces et les services publics continueront d'explorer les possibilités futures d'une plus grande coopération en matière d'électricité.

L'électrification serait un moyen essentiel d'atteindre les objectifs fixés par les gouvernements pour l'ensemble de l'économie et pour le secteur de l'électricité. Entre-temps, une électricité fiable et abordable servirait à alimenter une plus grande partie de la vie quotidienne des Canadiens de l'Atlantique. Le réseau électrique du Canada atlantique pourrait représenter un avantage concurrentiel tant pour les entreprises établies dans la région que pour les futures entreprises qui accordent une grande importance à une source d'énergie propre, abordable et fiable.

Des partenariats solides avec les peuples autochtones seront essentiels à l'avenir de l'électricité propre au Canada atlantique. Les peuples autochtones jouent déjà un rôle de premier plan en tant qu'éclaireurs et gardiens de la terre, de l'environnement et des ressources naturelles. Le développement de projets d'électricité propre en partenariat avec les collectivités autochtones continuera à être un puissant levier de changement en garantissant que les collectivités bénéficient plus directement du développement énergétique et en accélérant la voie vers la réconciliation.



TRANSPORT AMÉLIORÉ DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

ÉNERGIE NUCLÉAIRE



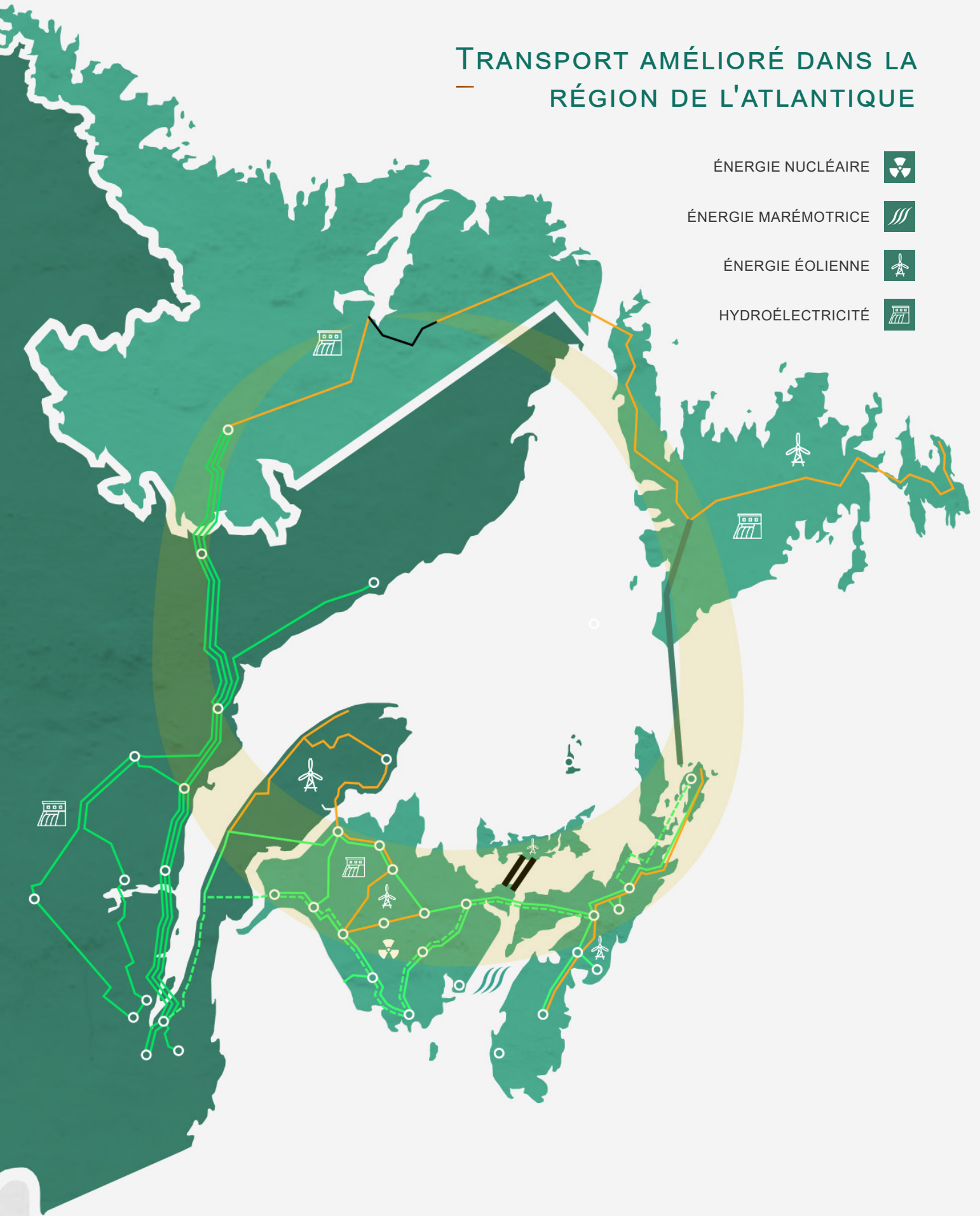
ÉNERGIE MARÉMOTRICE



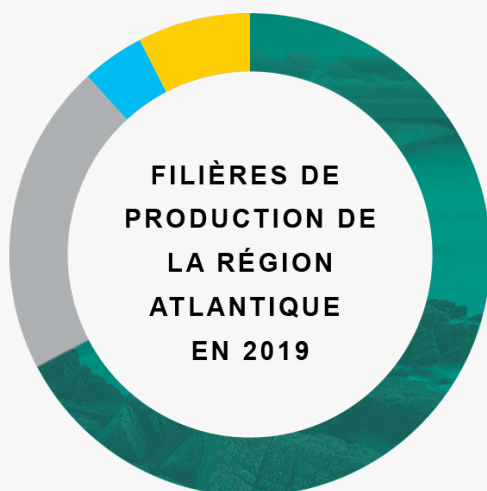
ÉNERGIE ÉOLIENNE



HYDROÉLECTRICITÉ

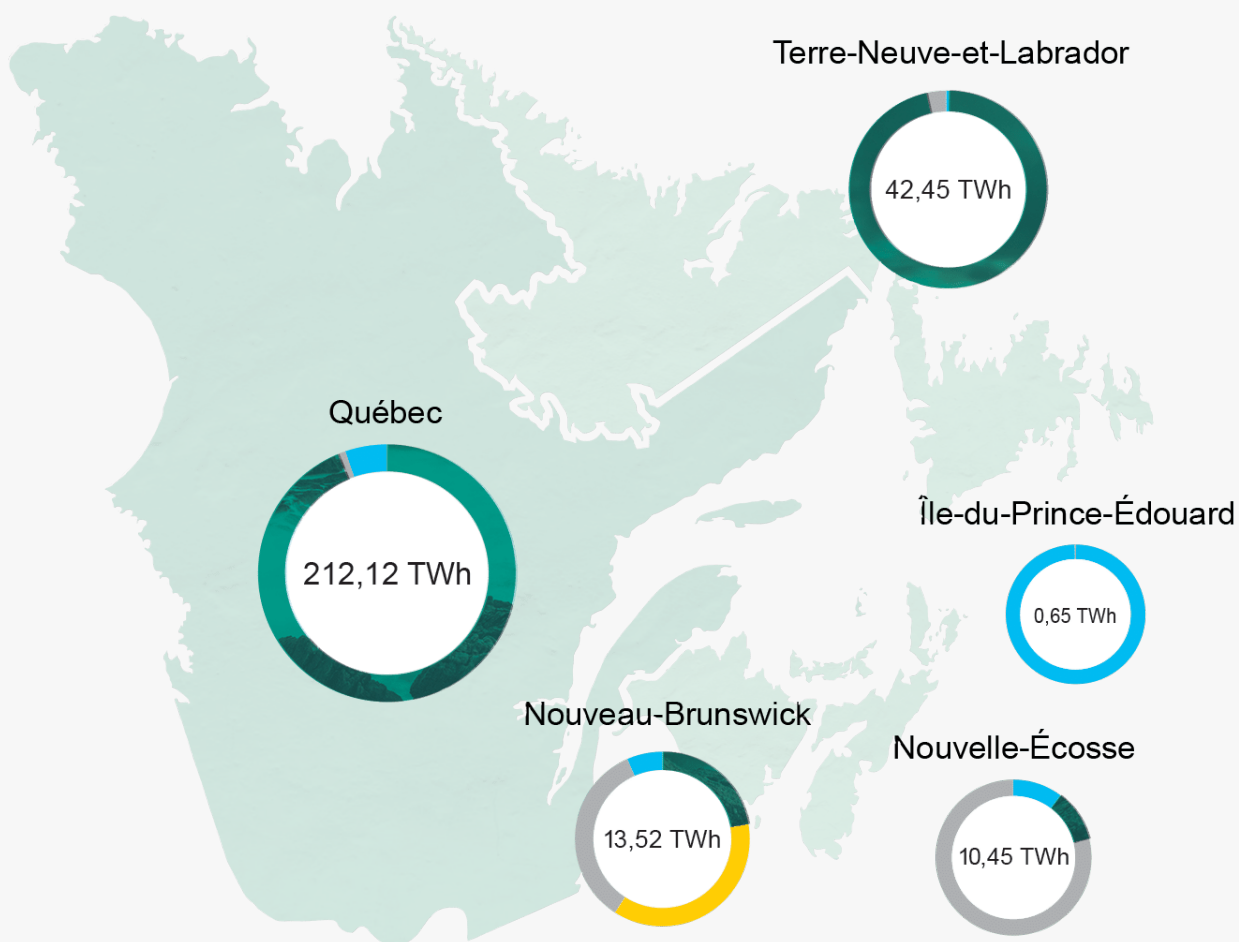


FILIÈRES DE PRODUCTION DE LA RÉGION ATLANTIQUE EN 2019



- TURBINE HYDRAULIQUE (67,32 %)
- TURBINE À VAPEUR ALIMENTÉE PAR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE (7,51 %)
- TURBINE ÉOLIENNE (4,18 %)
- TOTAL PROVENANT DES COMBUSTIBLES FOSSILES (20,97 %)

NOTE: LA FIGURE NE TIENT PAS COMPTE DES DONNÉES DU QUÉBEC



DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Une vision ambitieuse est une chose, mais la réalisation de cette vision et des objectifs ambitieux fixés par les gouvernements posera de nombreux défis. Pour parvenir à une économie carboneutre d'ici 2050, il faudra élargir considérablement l'offre d'électricité propre avant 2050 afin d'assurer la transition entre les quelque 2 000 mégawatts de production de base à partir de combustibles fossiles existant dans la région, tout en répondant à une demande croissante d'électricité. Le maintien de la confiance du public dans le fait que les nouvelles sources d'approvisionnement sont développées d'une manière écologiquement responsable sans provoquer de flambées des coûts de l'électricité sera essentiel pour réussir.

Bien que les provinces aient fait de grands progrès dans la décarbonisation de leurs systèmes électriques, des investissements importants ont été nécessaires au cours des dernières décennies pour construire et rénover les infrastructures électriques, ce qui a créé une pression à la hausse sur les coûts liés à l'électricité dans toute la région. À l'heure actuelle, les taux résidentiels et industriels du Canada atlantique sont parmi les plus élevés au Canada. La production d'électricité à partir du charbon reste également une source importante d'électricité dans la région, notamment en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, qui dépendent respectivement du charbon pour environ 50 % et 17 % de leur approvisionnement actuel en électricité. La réglementation fédérale qui exigent la mise hors service des centrales au charbon conventionnelles dans tout le Canada d'ici 2030 représentent un défi important pour les deux provinces, car de nouveaux investissements considérables seront nécessaires pour remplacer les centrales au charbon existantes.

Les connexions de transport limitées entre les provinces ainsi que les approvisionnements limités en gaz naturel dans la région sont également des facteurs qui exercent une pression à la hausse sur les tarifs d'électricité et ajoutent au défi que représente le retrait de la production de charbon. En outre, de grandes quantités de production renouvelable variable ont déjà été intégrées dans les réseaux électriques régionaux, de sorte que le fait de compter sur des quantités supplémentaires d'énergies renouvelables telles que les énergies éolienne et solaire pour remplacer les centrales électriques cyclables au charbon et au gaz naturel crée des défis pour la fiabilité du réseau. Il sera essentiel d'associer ces technologies à de nouvelles sources de production de base ferme et cyclable, notamment les petits réacteurs modulaires, les améliorations apportées aux centrales hydroélectriques actuelles ou aux nouvelles centrales hydroélectriques, pour garantir la stabilité et la fiabilité des réseaux électriques.

Au cours de la dernière décennie, l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques violents au Canada a également ajouté aux défis liés à la planification et à l'exploitation des réseaux auxquels sont confrontés les services publics. Les pannes de courant à grande échelle qui ont perturbé les réseaux électriques dont dépendent des millions de personnes – comme celles qui se sont produites au Texas en 2021 et en Californie en 2020 – ont non seulement mis en lumière les effets dévastateurs potentiels de tels phénomènes, mais elles nous rappellent également l'importance d'un réseau électrique résilient alors que notre climat devient plus imprévisible. Comme le réseau électrique du Canada atlantique est interconnecté avec celui du Québec et de la Nouvelle-Angleterre, il sera important de tenir compte de la fiabilité et de la résilience du réseau électrique dans son ensemble, conformément aux pratiques existantes, notamment en coordonnant les activités avec Hydro-Québec et les exploitants de réseaux américains.

PRINCIPES CLÉS



Le Comité a cerné les principes clés suivants pour guider la prise de décision collective sur les projets régionaux potentiels :

- I. **Avantages régionaux généraux** : Les projets doivent démontrer qu'ils sont en phase avec les buts et objectifs généraux de la région et qu'ils peuvent apporter des avantages qui ne se limitent pas à une seule province (p. ex. nouvelle capacité propre, fiabilité améliorée, emplois et possibilités commerciales, meilleur accès au marché régional).
- II. **Propres ou non émettrices** : Les projets doivent soutenir les efforts fédéraux et provinciaux visant à faire progresser la décarbonisation et à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'électricité dans tout le Canada atlantique, y compris les efforts visant à remplacer les centrales au charbon par des centrales non émettrices dans toute la région.
- III. **Abordabilité** : Les décisions relatives aux projets doivent prendre en compte l'ensemble des coûts et des répercussions sur les gouvernements et les consommateurs d'électricité, y compris les impacts potentiels sur les prix de l'électricité dans la région. Les projets qui ont de longs délais d'exécution ou qui impliquent des technologies plus récentes sont généralement confrontés à un risque plus élevé d'augmentation des coûts qui doit être évalué de manière appropriée. Les consommateurs d'électricité de l'Atlantique doivent déjà faire face à des prix parmi les plus élevés du pays. Des prix élevés peuvent exacerber la pauvreté énergétique, tandis que des prix abordables peuvent stimuler la compétitivité économique et encourager l'électrification d'autres utilisations finales, ce qui permet de réduire les émissions de carbone à l'échelle de l'économie.
- IV. **Fiabilité et résilience** : Les options de projets doivent être conformes aux exigences de fiabilité applicables en matière d'exploitation et de planification. Comme l'électrification est utilisée comme stratégie pour réduire les émissions de GES d'autres secteurs de l'économie, le besoin de fiabilité du réseau sera encore plus grand. De plus, le Canada atlantique, comme toutes les régions, est vulnérable aux impacts des changements climatiques. Les projets régionaux doivent contribuer à la résilience accrue du secteur de l'électricité du Canada atlantique.
- V. **Répartition équitable des coûts et des avantages** : Les projets doivent être soumis à une analyse de répartition des coûts. Les coûts engagés dans le cadre des projets régionaux doivent être répartis selon les avantages dégagés pour chaque administration, y compris le gouvernement fédéral. Ce dernier peut jouer un rôle en aidant à niveler les inégalités de coûts et d'avantages découlant des projets régionaux. Les gouvernements exploreront l'éventail complet des options pouvant aider à surmonter ces obstacles, notamment des mécanismes de financement alternatifs faisant appel à la Banque de l'infrastructure du Canada.
- VI. **Processus décisionnel fondé sur des données probantes** : Les décisions doivent être fondées sur les meilleures données probantes disponibles au sujet d'un ensemble complet d'options de projets possibles. Ces données pourraient inclure des examens publics indépendants effectués par des experts à l'endroit des propositions de projets et qui respectent la nature délicate des données commerciales. Ces examens pourraient être réalisés pour dégager les options disponibles dans la région atlantique ou en dehors de celle-ci (p. ex. au Québec).
- VII. **Acceptation sociale** : Pour que les solutions énergétiques régionales puissent être mises en œuvre, les provinces seront chargées d'assurer l'acceptation sociale des projets qui traversent leur. Cela inclut les mesures nécessaires pour mobiliser les populations autochtones locales.



Section deux

PERSPECTIVES POUR LA BOUCLE DE L'ATLANTIQUE



Pour concrétiser la vision décrite plus haut dans le présent rapport, les provinces doivent envisager les investissements nécessaires dans les infrastructures dans une perspective régionale plus large. En règle générale, les plans de réseaux électriques sont élaborés à long terme, dans une perspective où 2030 correspond à demain, 2040 est pour bientôt et 2050 arrive rapidement. Ces plans doivent tenir compte d'un ensemble complexe de facteurs, notamment :

1 La demande d'électricité et la croissance potentielle de la demande dans la région au cours des prochaines décennies (y compris les changements possibles de la demande résultant d'une électrification accrue)

2 Différentes options en ce qui concerne le développement de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité propre et abordable dans la région

3 Des projets de transport rentables et essentiels nécessaires pour transporter l'électricité dans la région et mieux intégrer les marchés

Dans le cadre de ce processus, le Comité a chargé une société d'ingénierie d'entreprendre une étude sur les options en matière d'électrification et de ressources visant à prévoir la demande régionale d'électricité, à évaluer différentes options d'approvisionnement et à évaluer la rentabilité des principales interconnexions interprovinciales. L'étude a permis de modéliser une série de scénarios futurs, dans lesquels les provinces poursuivent leurs propres voies de décarbonisation respectives, ainsi qu'une voie régionale d'énergie propre dans laquelle l'énergie est transmise par un réseau de transport amélioré. Plusieurs trajectoires de retrait du charbon et de réduction des émissions de GES ont été étudiées afin de comprendre la valeur d'un réseau de transport amélioré.

En plus de l'étude sur l'électrification et les options en matière de ressources, une série d'études d'impact sur le réseau sont menées par les services publics provinciaux afin d'évaluer plus en détail les paramètres clés (p. ex. le coût, l'échelle, les spécifications techniques) de divers projets de transport potentiels. Il existe cinq interfaces électriques dans la région de l'Atlantique – entre Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec, entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador – et les contraintes de capacité à chaque interface limitent la quantité d'électricité qui peut circuler de manière fiable entre les provinces aujourd'hui.

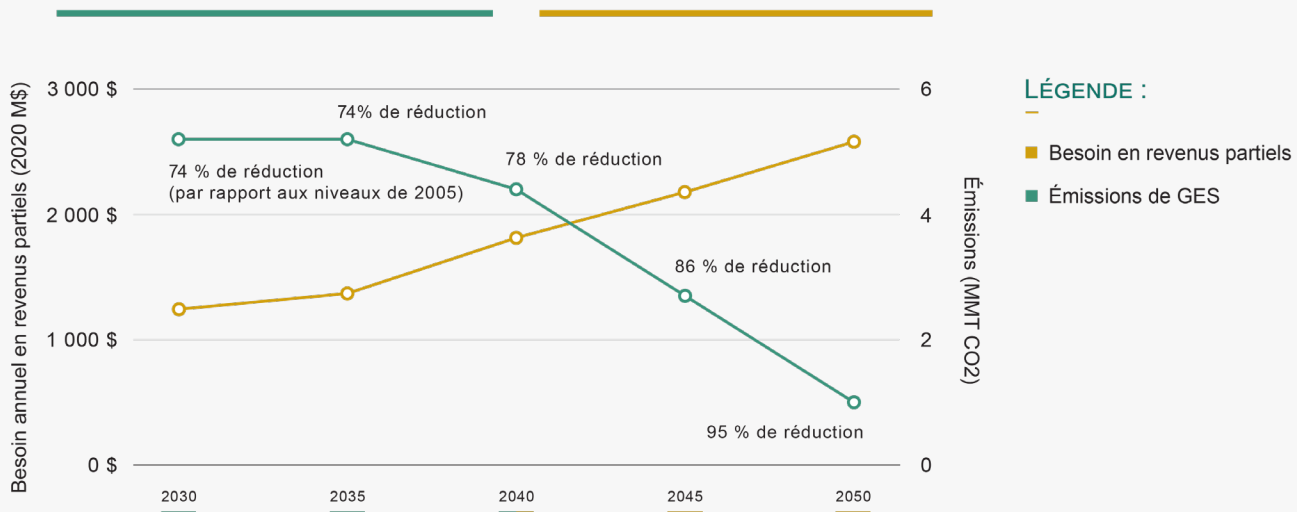
PRINCIPALES CONSTATATIONS

Tout exercice de modélisation est basé sur un ensemble inhérent d'hypothèses et est sujet aux limitations des données existantes qui peuvent avoir un impact considérable sur les principales constatations. Les gouvernements et les services publics s'appuient sur un certain nombre de modèles et d'outils analytiques différents qui donnent souvent des résultats très différents. Cela dit, les études d'impact sur les systèmes et les modélisations ou analyses régionales peuvent servir d'exercices prudents pour « préparer l'avenir » du réseau atlantique et aider les décideurs, les services publics, les régulateurs et les investisseurs à prendre des décisions éclairées sur les investissements futurs dans les infrastructures. S'il est difficile de résumer dans le présent rapport toute l'étendue de la modélisation et de l'analyse entreprises par le Comité, les travaux d'étude menés à ce jour font apparaître les principales conclusions suivantes :

Principale constatation no 1 : La demande régionale d'électricité devrait augmenter au cours des prochaines décennies. Les résultats de la modélisation indiquent une augmentation significative de la demande d'électricité dans la région atlantique entre 2020 et 2050. La croissance devrait avoir un impact plus important en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les niveaux de chauffage électrique des bâtiments sont actuellement faibles. Alors que les efforts d'efficacité réduisent la demande des utilisations finales existantes, la croissance de la demande a été largement alimentée par la croissance démographique et l'électrification accrue dans les secteurs du transport, du chauffage des bâtiments et de l'industrie. Les résultats suggèrent que de nouvelles ressources de production d'électricité seront nécessaires pour répondre à la nouvelle demande et à l'évolution des profils de charge, ainsi que pour remplacer les centrales au charbon existantes ou d'autres infrastructures qui arrivent en fin de vie.

Principale constatation no 2 : Les coûts du réseau électrique régional devraient augmenter avec la réduction des émissions de GES. Les résultats de la modélisation montrent qu'une réduction supplémentaire des émissions régionales de GES par rapport aux niveaux de 2005, entre 2030 et 2050, devrait entraîner une augmentation des coûts dans la région, car de nouveaux investissements sont nécessaires. En raison des limites techniques actuelles liées à l'intégration de grandes quantités supplémentaires de production d'énergie renouvelable variable dans la région, les coûts liés à l'atteinte de niveaux plus élevés de réduction des émissions pourraient créer une pression à la hausse sur les tarifs d'électricité de la région, partiellement compensée par l'augmentation de la consommation due à l'électrification. Des dépenses supplémentaires pourraient être nécessaires pour accroître la production à faible émission de carbone tout en maintenant la fiabilité du réseau électrique et en préservant le principe d'abordabilité dans la région.

FIGURE 1. COÛTS ANNUELS ET ÉMISSIONS DE CARBONE DU SECTEUR ÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION



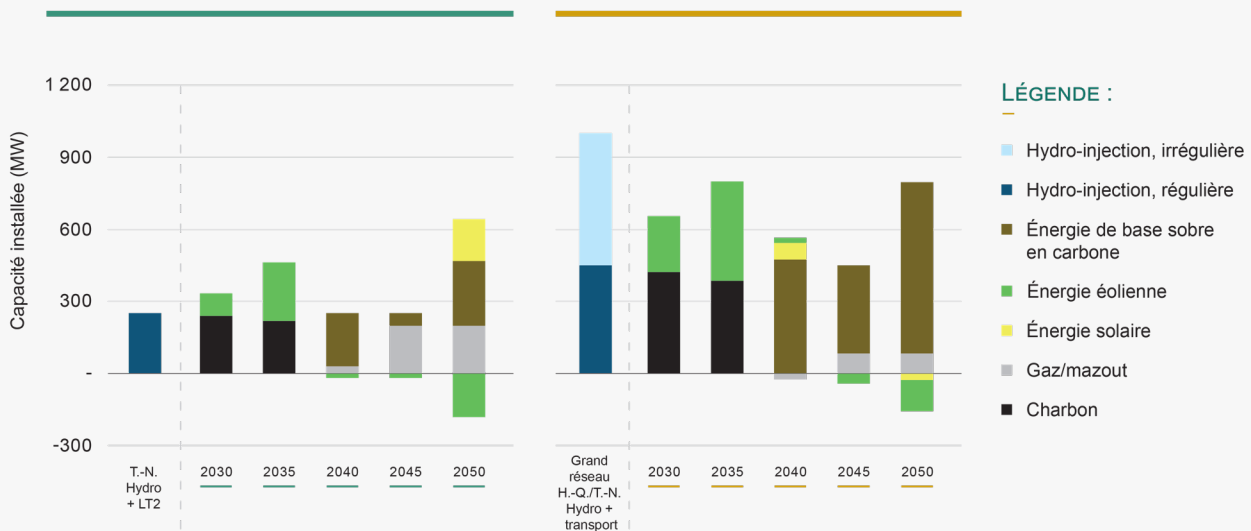
Le scénario du modèle E3 présenté ci-dessus suppose un plafonnement régional des émissions de carbone, par opposition à la modélisation des politiques fédérales et des politiques en matière de carbone dans la région.

Bien que l'objectif final du scénario soit conforme aux réductions des émissions à long terme, les résultats peuvent différer de la planification provinciale, fédérale et des services publics.

Principale constatation no 3 : Il existe actuellement peu d'options pour une capacité de production ferme sans carbone qui puisse remplacer la production actuelle au charbon d'ici 2030. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on compte sur les centrales au charbon existantes comme sources d'électricité fermes et à la demande. Au fur et à mesure que les actifs de charbon sont mis hors service, les provinces examinent une variété d'options de ressources et de technologies émergentes qui peuvent répondre à leurs objectifs de décarbonisation et aux exigences réglementaires tout en remplaçant les services clés du réseau actuellement fournis par la production au charbon. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'options abordables ou disponibles sur le marché de production d'électricité de base à faible intensité de carbone en vente sur le marché (PRM, combustion d'hydrogène, gaz naturel avec CSC) et la capacité du réseau électrique à intégrer des ressources renouvelables variables est restreinte. Les provinces et les services publics exploreront les possibilités de nouvelles sources d'énergie propre pour la région. Il pourrait s'agir d'une nouvelle technologie de petits réacteurs modulaires à la fin des années 2020 ou au milieu des années 2030, dans le cadre d'une entente conjointe entre le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta, et d'une nouvelle production hydroélectrique, comme celle de Gull Island à Terre-Neuve-et-Labrador.

Principale constatation no 4 : Soutenue par un meilleur réseau de transport régional, l'énergie propre livrée dans les provinces maritimes, comme l'hydroélectricité, pourrait avoir des avantages importants pour le réseau et réduire les coûts de la décarbonisation pour chaque province. Les résultats de la modélisation ont démontré que, pour un certain nombre de scénarios énergétiques différents menant à une production d'émissions nettes zéro d'ici 2050, l'électricité propre importée (grâce à des technologies de transport éprouvées du Québec et du Maritime Link 2 pourrait fournir une quantité importante de capacité ferme pour assurer la fiabilité nécessaire du réseau, contribuer à remplacer la production actuelle au charbon et éviter la construction de certaines centrales de production de base au gaz naturel dans les années 2030. Les avantages de l'hydroélectricité importée sont appelés à augmenter à mesure que les cibles en matière de carbone et les mesures connexes deviennent plus contraignantes. Cela dit, les importations d'hydroélectricité ne remplaceraient pas la nécessité de disposer d'une capacité installée locale supplémentaire dans la région pour répondre à la demande future liée à la croissance démographique et à l'électrification. L'ampleur des avantages en ce qui concerne les coûts de toute combinaison d'énergie propre et de transport dépendra du prix de l'énergie et du coût des infrastructures de transport.

FIGURE 2. RESSOURCES DÉPLACÉES PAR LES IMPORTATIONS D'ÉNERGIE PROPRE

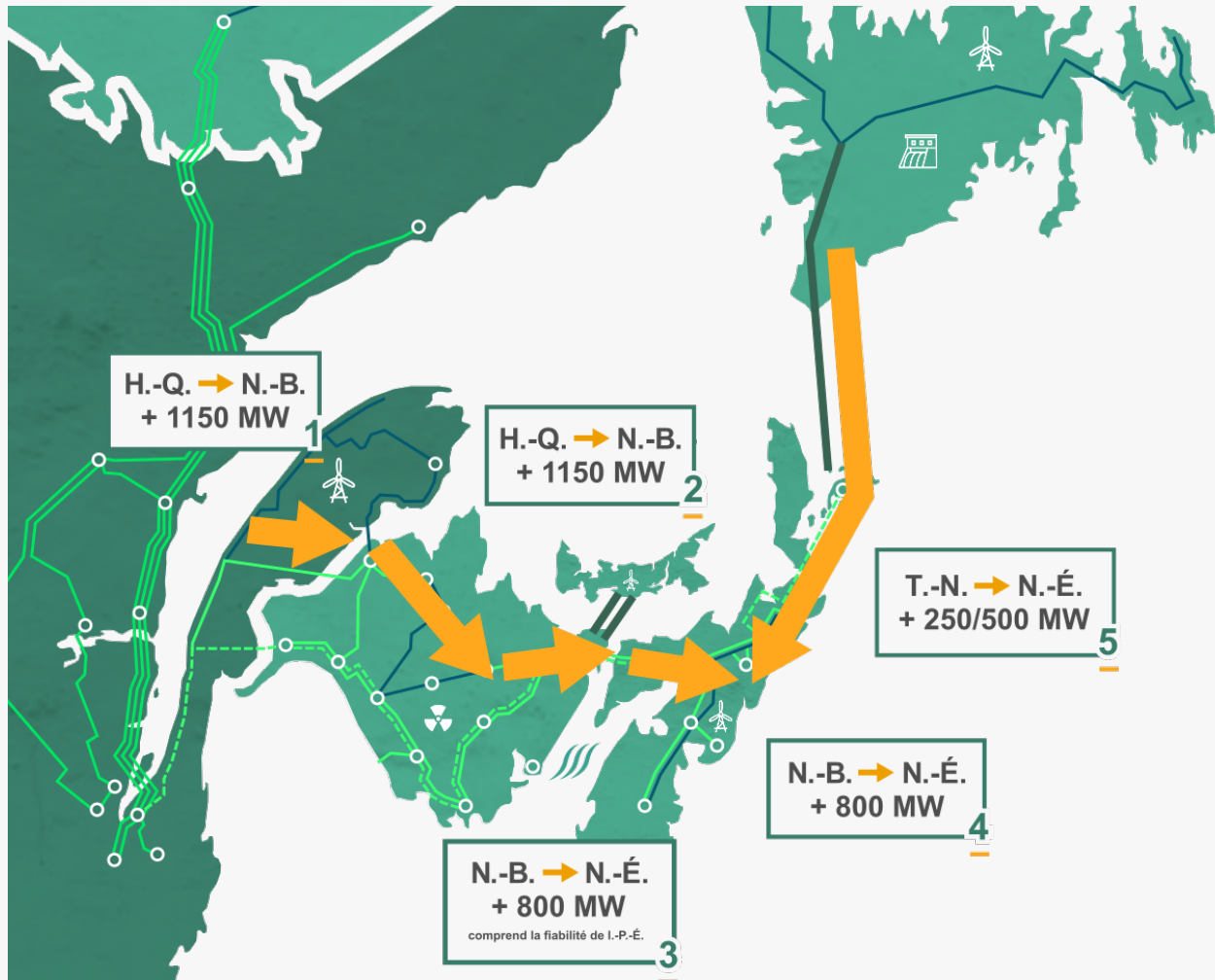


Les graphiques E3 présentés ci-dessus indiquent la quantité et le type de production d'énergie par tranches de cinq ans que l'injection de nouvelle énergie propre, comme l'hydroélectricité, pourrait déplacer dans la région. Le graphique de gauche indique l'énergie déplacée par la nouvelle énergie propre acheminée par une deuxième ligne de transport éventuelle.

Le graphique de droite indique l'énergie déplacée par l'énergie propre produite au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador et acheminée aux points de transport à la frontière du Nouveau-Brunswick.

FIGURE 3. ÉTUDES SUR LE TRANSPORT DU COMITÉ DE PLANIFICATION DE L'ÉNERGIE PROPRE DE L'ATLANTIQUE

- 1 Hydro-Québec étudie la possibilité de transmettre plus de 1 150 MW supplémentaires au réseau Énergie NB.
- 2 Énergie NB étudie la possibilité de recevoir plus de 1 150 MW supplémentaires du réseau d'Hydro-Québec.
- 3 Énergie NB étudie la possibilité d'augmenter la fiabilité du système de transport vers I.-P.-É. et de transporter 800 MW supplémentaires vers le système de NS Power
- 4 N.-B. vers N.-É. - NS Power étudie la possibilité de recevoir plus de 800 MW supplémentaires du réseau Énergie NB.
- 5 NL Hydro a étudié la possibilité de transmettre de 200 à 500 MW supplémentaires au réseau de NS Power.



À partir d'une analyse technique préliminaire des solutions de transport potentielles, les projets à court terme les plus prometteurs qui pourraient transporter de l'électricité dans la région et mieux intégrer les marchés ont été cernés. Tous les itinéraires probables à l'étude prévoient le transport de l'électricité à partir du Québec et/ou de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les participants étudient des tracés du Québec vers le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard via Memramcook, et la Nouvelle-Écosse. La boucle de l'Atlantique pourrait également inclure un nouvel approvisionnement via une liaison maritime améliorée entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Les tracés finaux restent indéterminés. Le tracé d'une future ligne de transport fera l'objet d'une évaluation environnementale complète et sera soumis à la consultation des Autochtones et des autres parties prenantes.

**SOUTENUE PAR UN MEILLEUR
RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL,
L'ÉNERGIE PROPRE LIVRÉE DANS LES
PROVINCES MARITIMES, COMME
L'HYDROÉLECTRICITÉ, POURRAIT
AVOIR DES AVANTAGES IMPORTANTS
POUR LE RÉSEAU ET RÉDUIRE LES
COÛTS DE LA DÉCARBONISATION
POUR CHACUNE DES PROVINCES.**

Section trois

CAP SUR L'AVENIR



Le chemin à parcourir présentera de nombreux défis influencés par un large éventail de facteurs – certains sont maîtrisables, d'autres peuvent être raisonnablement anticipés et d'autres encore nous prendront par surprise. Il y aura certainement des virages imprévus et des chocs inattendus en cours de route, et les gouvernements devront réagir à l'évolution des circonstances tout en gardant le cap sur la destination. Pour concrétiser cette vision et atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions, il faudra un engagement fort et des efforts soutenus pendant des décennies de la part de toutes les provinces concernées pour faire avancer le développement d'un réseau électrique régional amélioré. Comme prochaine étape, les membres du comité recommandent que des actions continues soient prises dans les six domaines suivants :

**LES PROJETS RÉGIONAUX
D'ÉNERGIE PROPRE ÉNUMÉRÉS
DANS LA FEUILLE DE ROUTE
SUR L'ÉNERGIE PROPRE PEUVENT
NÉCESSITER DES INVESTISSEMENTS
PARTAGÉS ENTRE LES SERVICES
PUBLICS ET LES GOUVERNEMENTS
PARTICIPANTS.**

SOUTENIR LES EFFORTS COLLECTIFS

Afin de mettre en œuvre des mesures à court terme pour réaliser les avantages régionaux potentiels, le Canada et les partenaires de l'Atlantique devront confirmer le soutien des gouvernements pour poursuivre l'amélioration des réseaux électriques régionaux. Pour les objectifs à plus long terme de carboneutralité, les gouvernements fédéral et provinciaux s'engageront à explorer toute la gamme des changements stratégiques et leurs impacts sur la région.

AUGMENTER L'OFFRE D'ÉNERGIE PROPRE

La région abrite d'importantes ressources d'énergie renouvelable, exploitées ou non, qui peuvent être partagées pour réduire la dépendance à l'égard de la production d'électricité émettrice de GES. La détermination et l'évaluation des options de production d'électricité propre sont une partie essentielle du développement de nouveaux plans d'infrastructure régionale de transport. Certaines de ces options sont à court terme et peuvent contribuer au système régional d'ici 2030. D'autres options peuvent prendre plus de temps à développer, mais pourraient néanmoins contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Il est reconnu qu'il est utile de poursuivre l'évaluation de ces options pour accroître la production non émettrice aujourd'hui et de s'en servir pour éclairer la prise de décision. Certaines d'entre elles peuvent apporter une valeur ajoutée encore plus grande au fur et à mesure que l'infrastructure régionale de transport est développée.

FAIRE AVANCER LES LIGNES DE TRANSPORT PRIORITAIRES

La modélisation et l'analyse entreprises par le Comité démontrent que les projets de transport qui soutiennent les importations d'énergie propre dans la région pourraient rapporter des bénéfices à la région au fil du temps, et pourraient aider à atteindre les objectifs fédéraux et provinciaux en matière de carboneutralité. En particulier, des travaux supplémentaires devraient être menés pour évaluer les paramètres clés (c'est-à-dire la portée, le coût, le calendrier) des interconnexions de transport nouvelles et/ou améliorées. Le Comité recommande d'établir un dialogue ciblé et multipartite pour faire avancer les projets prioritaires. Parallèlement à la table multipartite, le Comité recommande d'établir une série de dialogues bilatéraux pour répondre aux intérêts individuels des provinces.

Le Canada atlantique est en train d'abandonner la production d'électricité au charbon et prévoit d'augmenter la production d'électricité renouvelable, le stockage et les technologies d'énergie propre à court terme et jusqu'au milieu des années 2030. Compte tenu des évaluations réglementaires et des études environnementales et techniques encore nécessaires, des décisions d'investissement soutenues par une voie réglementaire appropriée sur les projets de la boucle de l'Atlantique sont nécessaires à court terme.

La participation des parties prenantes et l'établissement de partenariats solides avec les communautés autochtones constituent un élément important de la Feuille de route sur l'énergie propre. Le Comité travaillera avec toutes les parties pour élaborer un plan de mobilisation significatif.



ÉLECTRIFICATION

Pour concrétiser la vision décrite plus haut dans ce rapport, il faudra utiliser l'électricité pour alimenter en énergie un plus grand nombre d'activités quotidiennes des résidents et des industries du Canada atlantique. La modélisation et l'analyse entreprises par le Comité démontrent que la demande d'électricité au Canada atlantique devrait augmenter en réponse à l'électrification croissante des véhicules, du chauffage et d'autres utilisations énergétiques. En plus des interconnexions de transport, les provinces devront continuer à faire avancer les plans concernant les mesures de conservation et de gestion de la consommation, et les investissements nécessaires pour améliorer les sources d'électricité propre non émettrices existantes et en construire de nouvelles, afin de répondre à la demande actuelle et à la croissance potentielle de la demande future. Les membres du Comité sont invités à explorer et à proposer des solutions pour un approvisionnement propre qui pourraient contribuer à répondre aux besoins en énergie propre de la région. Conformément aux principes clés énoncés dans ce rapport, les nouvelles sources d'énergie propre proposées doivent être fondées sur les meilleures données probantes disponibles et présenter de réels bénéfices pour la région. D'autres études techniques pourraient se pencher sur les nouvelles sources de production propre dans la région.

FINANCEMENT DES PROJETS

Réaliser la vision d'un avenir propre en matière d'électricité pour le Canada atlantique nécessitera d'importants investissements dans les infrastructures de toute la région, soutenus sur de longues périodes, tout en veillant à ce que l'électricité soit abordable pour les ménages et les entreprises. Bien que les provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral aient cofinancé des infrastructures électriques de divers types et technologies dans le passé, l'ampleur et la complexité des projets indiqués dans la Feuille de route sur l'énergie propre exigeront des investissements conjoints entre les services publics et les gouvernements participants, ainsi que des solutions de financement novatrices pour contrôler les coûts et éviter la volatilité des tarifs d'électricité. Le Comité recommande que l'avancement des discussions sur le cofinancement des projets de transport prioritaires et d'autres projets d'énergie propre soient des éléments clés du dialogue multipartite proposé.

COOPÉRATION ET INNOVATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

On s'attend à ce que la coopération et l'innovation en matière de réglementation dans les provinces de l'Atlantique prennent de l'importance à mesure que la région entreprend une transition importante de la production d'électricité existante vers des technologies nouvelles et émergentes plus propres. Le Comité recommande aux gouvernements de travailler en collaboration afin de promouvoir de nouvelles approches réglementaires permettant de réaliser la pleine valeur de la connectivité électrique accrue et de stimuler l'investissement soutenu des services publics dans la modernisation du réseau. Des mesures audacieuses seront nécessaires pour investir de manière significative dans le réseau électrique régional sur un court horizon. Une connectivité améliorée offre la possibilité de tirer parti de mécanismes réglementaires novateurs qui contribuent à intégrer et à équilibrer les différentes sources d'énergie renouvelable. Ces mécanismes permettent aux entreprises d'électricité de mieux équilibrer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables variables et d'optimiser la pleine valeur de leur portefeuille de production.

CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE FAVORABLE

La transition énergétique nécessaire au Canada atlantique pour éliminer progressivement le charbon et atteindre la carboneutralité nécessitera des cadres stratégiques de soutien. Les projets d'électricité régionaux qui sont rentables et dans l'intérêt public auront besoin du soutien des gouvernements et de leurs organismes de réglementation respectifs pour donner les approbations, délivrer les permis et bâtir l'infrastructure nécessaires en respectant les échéanciers établis. Alors que les gouvernements de la région s'efforcent d'établir de nouvelles politiques, réglementations et initiatives visant à lutter contre les changements climatiques et à reconstruire leurs économies après la pandémie, un dialogue continu est nécessaire pour assurer le niveau approprié d'arrimage et de cohérence entre les administrations, et pour garantir que les nouvelles politiques et/ou initiatives soutiennent des objectifs régionaux plus larges.

MESURES FÉDÉRALES A L'APPUI DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES

Banque de l'infrastructure du Canada

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a affecté 2,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années (avec un objectif à plus long terme de 5 milliards de dollars) pour soutenir les investissements dans les infrastructures d'électricité propre, notamment la production d'énergie renouvelable, l'énergie de quartier, le stockage d'énergie, les interconnexions et les lignes de transport. La BIC travaille actuellement avec un certain nombre de provinces, de services publics et de partenaires régionaux pour faire avancer des projets stratégiques d'interconnexion et de ligne de transport tels que la boucle de l'Atlantique. La BIC peut travailler avec les promoteurs de projets pour personnaliser les solutions d'investissement susceptibles d'attirer des capitaux privés tout en atteignant des objectifs qui profitent aux Canadiens. Le financement de la BIC peut être assuré au moyen de multiples outils financiers tels que les fonds propres ou la dette et les prêts pour soutenir les projets d'infrastructure.

Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification

Lancé en 2021-22, le programme investira 964 millions de dollars sur quatre ans pour faire progresser le développement et le déploiement des énergies renouvelables intelligentes et des technologies habilitantes de modernisation des réseaux. Le programme donne la priorité aux projets dans les administrations qui dépendent de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, aux projets qui soutiennent directement ou indirectement le travail stratégique bilatéral ou régional avec les provinces et les territoires, et aux projets d'énergie renouvelable appartenant aux autochtones.

Programme d'avant-projet des interconnexions stratégiques

Lancé en 2021-2022, le programme investira 25 millions de dollars dans des travaux d'avant-projet qui appuieront les projets prioritaires de transport interprovincial d'électricité (« interconnexions stratégiques ») afin d'aider les promoteurs à réaliser des évaluations techniques, à mobiliser les collectivités et à mener des études environnementales et réglementaires. Le programme agira en tant que guide et complément de l'engagement du Plan de croissance de la Banque de l'infrastructure du Canada d'investir 2,5 milliards de dollars pour soutenir le transport d'électricité propre entre les provinces.

Programme d'infrastructure « Investir dans le Canada » (PIIC)

Le programme d'infrastructure « Investir dans le Canada » fournit 33,1 milliards de dollars sur 10 ans en financement stable et à long terme pour des initiatives d'infrastructure publique dans tout le Canada. Les investissements sont fournis par le biais d'accords bilatéraux intégrés qui favorisent une collaboration solide entre tous les niveaux de gouvernement en faisant progresser les résultats d'une manière souple et adaptée aux circonstances locales, provinciales et territoriales uniques, et en soutenant le processus décisionnel local et régional en matière d'infrastructures publiques. Les provinces et les territoires, en consultation avec les municipalités et les communautés autochtones, sont responsables de l'identification, de la priorisation et de la soumission des projets et de l'acheminement des fonds aux bénéficiaires admissibles. Le PIIC pourrait jouer un rôle dans les projets de la boucle de l'Atlantique en soutenant les nouvelles technologies de transport, de production renouvelable, de stockage et d'efficacité énergétique.

Accélérateur net zéro

Le gouvernement fédéral a alloué 8 milliards de dollars sur sept ans pour soutenir des projets novateurs qui contribueront à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre dans l'ensemble de l'économie canadienne. Lancé dans le cadre du plan climatique renforcé du gouvernement en 2020, l'accélérateur net zéro contribuera à décarboniser les grands émetteurs en accélérant l'adoption de technologies propres pour atteindre notre objectif net zéro d'ici 2050.

